## Résolution 23/XXIII Sécurité à bord des navires de pêche dans la zone de la Convention

Espèces	toutes
Zones	toutes
Saisons	toutes
Engins	tous

## La Commission,

<u>Reconnaissant</u> les conditions difficiles et dangereuses rencontrées dans les pêcheries des hautes latitudes dans la zone de la Convention,

<u>Considérant également</u> l'éloignement de ces régions et en conséquence les difficultés d'une opération de recherche et de sauvetage,

<u>Désireuse</u> de veiller à ce que la sécurité des équipages de pêche et des observateurs scientifiques de la CCAMLR reste au cœur des priorités de tous les Membres,

Incite les Membres à prendre des mesures particulières pour promouvoir la sécurité de toutes les personnes à bord d'un navire de pêche dans la zone de la Convention, entre autres, en offrant une formation adéquate à la survie en mer et en s'assurant de la présence à bord et en bon état d'un équipement et de vêtements adéquats.